

Docteur GARRIGOU GRANDCHAMP
MARCEL
0056 R JEANNE D ARC
69003 LYON

Date : 21/01/2014

Contact : ☎ 04 76 22 95 47 - Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de
13h30 à 17h.
UGM 199

N° d'immatriculation : [REDACTED]

Bénéficiaire : [REDACTED]

Objet : demande d'exonération du ticket modérateur.

Cher Confrère,

J'ai bien reçu le protocole de soins daté du 13/09/2013 concernant votre patient.

Compte tenu de sa situation médicale, je vous informe que nous avons accepté d'ouvrir
immédiatement la prise en charge à 100% pour une période de 6 mois à compter du 13/09/2013.


Ce délai va vous permettre d'échanger les informations médicales avec le médecin traitant désigné
par votre patient car en application des dispositions de la loi du 13 août 2004, le remplissage du
protocole relève dorénavant de ses missions.

Les informations dont vous nous faites part lui sont indispensables pour qu'il puisse établir le
protocole en accord avec votre stratégie thérapeutique et celle d'éventuels autres intervenants
impliqués dans la prise en charge de votre patient.

En conséquence, Celui-ci n'ayant pas, à ce jour, désigné de médecin traitant, nous lui adressons un
courrier afin qu'il le désigne rapidement et que nous puissions recevoir, dans les six mois, son
protocole ainsi complété.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous prie de croire, Cher Confrère, à
l'assurance de mes salutations distinguées.

Docteur ISABELLE LOMBARD
Praticien Conseil


L'Assurance Maladie
Sécurité Sociale
Service Médical de l'Isère

BP 33

38040 Grenoble cedex 9

CONFIDENTIEL

protocole de soins

articles L. 324-1, L. 322-3-3° et 4° et D. 322-1 du Code de la sécurité sociale
articles 71- 4 et 71-4 -1 du Règlement Intérieur des caisses primaires

volet médical 2
à renvoyer
au médecin traitant

personne recevant les soins

• identification de la personne recevant les soins

nom et prénom (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

adresse

numéro d'immatriculation

si ce numéro d'immatriculation n'est pas connu, remplissez la ligne suivante

date de naissance de la personne recevant les soins

• identification de l'assuré(e) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom de l'assuré(e) (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

numéro d'immatriculation de l'assuré(e)

information(s) concernant la maladie

• diagnostic(s) de l'(des) affection(s) de longue durée motivant la demande et sa (leurs) date(s) présumée(s) de début

1 Artérite cérébrale (Exonération en cours jusqu'au 24/01/2015)

0 5 0 1 2 0 0 5

2 DIABETE DE TYPE 2

1 5 1 1 2 0 1 2

3

• arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents (dans le cas de polypathologie invalidante décrire l'état invalidant)

1) Sur terrain vasculaire avec associations de FRCV: HTA nécessitant une bithérapie, surpoids, sédentarité, intolérance au glucose, hyperlipidémie IIB. Athérome des TSA avec plaque calcifiée du bulbe carotidien D responsable d'une sténose évaluée à 50%.

2) Diabète de type 2 avec gly à jeun à 8,38 mmole (27/02/2012) - 10,33 mmole (15/11/2012)

actes et prestations concernant la maladie (à compléter par votre médecin traitant)

spécialités pharmaceutiques ou classes thérapeutiques ou dispositifs médicaux (1) suivi biologique prévu (type d'actes) (1)

Selon les recommandations de la HAS et les données de la science: Selon les recommandations de la HAS et les données de la science:

Correction des FRCV: HTA, hyperlipidémie

surpoids ... recours à des spécialistes (préciser la spécialité et le type d'acte spécialisé prévu) (1)

Antiagrégants plaquettaires Cardiologue, angiologue, neurologue

Diabète selon les critères de la HAS et les acquis de la science Endocrinologue

recours à des professionnels de santé para-médicaux (1)

IDE

(1) Sont exclus du bénéfice de l'exonération du ticket modérateur, les éléments cochés par le médecin conseil, qui seront pris en charge selon les conditions du droit commun.

durée prévisible des soins : à vie durée prévisible de l'arrêt de travail, s'il y a lieu : non concerné

reclassement professionnel envisagé : oui non

proposition du médecin traitant (cocher la(les) case(s) correspondante(s))

ALD non exonérante ALD 30 (liste) ALD hors liste polypathologie invalidante autre

décision du médecin conseil

accord au titre de (2) 2 du 1309 2013 au 1303 2014 pour Genève

accord au titre de (2) 2 du 1309 2013 au 1303 2014 pour DNI

accord au titre de (2) du au pour

(2) Le médecin conseil reporte le chiffre correspondant à la situation adéquate listée dans la rubrique précédente (1 pour ALD non exonérante, 2 pour ALD 30....)

refus nature et motif du refus

date 1 3 0 9 2 0 1 3 protocole valable jusqu'au 1303 2014

signature et cachet du médecin traitant
Docteur GARRIGOU-GRANDCHAMP Marcel
691070676
56 rue Jeanne d'Arc

cachet de l'établissement ou du centre de référence

signature et cachet du médecin conseil
Docteur Isabelle Lombard
Médecin conseil

protocole de soins

articles L. 324-1, L. 322-3-3° et 4° et D. 322-1 du Code de la sécurité sociale
articles 71-4 et 71-4-1 du Règlement Intérieur des caisses primaires

volet médical 2
à renvoyer
au médecin traitant

personne recevant les soins

identification de la personne recevant les soins

nom et prénom (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

adresse

numéro d'immatriculation

si ce numéro d'immatriculation n'est pas connu, remplissez la ligne suivante

date de naissance de la personne recevant les soins

identification de l'assuré(e) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom de l'assuré(e) (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

numéro d'immatriculation de l'assuré(e)

information(s) concernant la maladie

diagnostic(s) de l'(des) affection(s) de longue durée motivant la demande et sa (leurs) date(s) présumée(s) de début

1 Artérite cérébrale (Exonération en cours jusqu'au 24/01/2015)	0	5	0	1	2	0	0	5
2 DIABETE DE TYPE 2	1	5	1	1	2	0	1	2
3								

arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents (dans le cas de polyopathie invalidante décrire l'état invalidant)

1) Sur terrain vasculaire avec associations de FRCV: HTA nécessitant une bithérapie, surpoids, sédentarité, intolérance au glucose, hyperlipidémie IIB. Athérome des TSA avec plaque calcifiée du bulbe carotidien D responsable d'une sténose évaluée à 50%.

2) Diabète de type 2 avec gly à jeun à 8,38 mmole (27/02/2012) - 10,33 mmole (15/11/2012)

actes et prestations concernant la maladie (à compléter par votre médecin traitant)

spécialités pharmaceutiques ou classes thérapeutiques ou dispositifs médicaux	(1)	suivi biologique prévu (type d'actes)	(1)
Selon les recommandations de la HAS et les données de la science:	<input type="checkbox"/>	Selon les recommandations de la HAS et les données de la science:	<input type="checkbox"/>
Correction des FRCV: HTA, hyperlipidémie	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
surpoids ...	<input type="checkbox"/>	recours à des spécialistes (préciser la spécialité et le type d'acte spécialisé prévu)	(1)
Antiagrégants plaquettaires	<input type="checkbox"/>	Cardiologue, angiologue, neurologue	<input type="checkbox"/>
Diabète selon les critères de la HAS et les acquis de la science	<input type="checkbox"/>	Endocrinologue	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	recours à des professionnels de santé para-médicaux	(1)
	<input type="checkbox"/>	IDE	<input type="checkbox"/>

(1) Sont exclus du bénéfice de l'exonération du ticket modérateur, les éléments cochés par le médecin conseil, qui seront pris en charge selon les conditions du droit commun.

durée prévisible des soins : à vie durée prévisible de l'arrêt de travail, s'il y a lieu : non concerné

reclassement professionnel envisagé : oui non

proposition du médecin traitant (cocher toutes cases correspondante(s))

ALD non exonérante ALD 30 (liste) ALD hors liste polyopathie invalidante autre

décision du médecin conseil

accord au titre de (2) 2 du 14032014 au 14032019 pour Sténose art. céreb
accord au titre de (2) 2 du 14032014 au 14032019 pour DNID
accord au titre de (2) du au pour

(2) Le médecin conseil reporte le chiffre correspondant à la situation adéquate listée dans la rubrique précédente (1 pour ALD non exonérante, 2 pour ALD 30....)

refus nature et motif du refus

date 13092013

protocole valable jusqu'au 14032019

signature et cachet du médecin traitant

cachet de l'établissement ou du centre de référence

signature et cachet du médecin conseil

Docteur GARRIGOU-
GRANDCHAMP Marcel
691070676
56 rue Jeanne d'Arc
69003 LYON

Docteur Isabelle Lombard
Médecin conseil